



Montreuil, le 1^{er} septembre 2014

COMMUNIQUE SSSM

CADRE D'EMPLOIS DES

MEDECINS TERRITORIAUX

Parution du Décret n° 2014-922 le 18 août 2014 modifiant le décret n° 92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

A la suite de la parution de ce décret, la C.G.T. s'insurge sur cette nouvelle inégalité de traitement entre fonctionnaires territoriaux. En effet, depuis juin 2010, la C.G.T. martèle la nécessité d'accrocher le train de réforme du statut des infirmiers en demandant la reconnaissance de la catégorie A pour les infirmiers titulaires d'un niveau BAC + 3, ainsi que le rapprochement urgent du statut des médecins des Services de Santé et de Secours Médical des S.D.I.S. sur celui des médecins territoriaux.

Malgré les réunions à la D.G.S.C.G.C. et les effets d'annonces des ministres successifs concernant la réforme de la filière S.S.S.M., le temps passe. Le droit d'option des infirmiers territoriaux courrait jusqu'au 30 juin 2013, ainsi que stipule le décret n° 2012- 1420 du 18 décembre 2012. Le statut des médecins et cadres de santé des S.D.I.S. n'a pas progressé et il existe toujours quatre grades dans leur cadre d'emploi, sans concordance avec les nouvelles grilles indiciaires publiées ce 18 août 2014.

Une fois de plus, notre profession, dont le modèle prend l'eau, est encore la dernière roue de la charrue. Il aura fallu plus de deux ans pour transposer la réforme de la filière de la catégorie B ... et dans quelles conditions ! Il aura fallu deux à trois ans, voire plus, pour actualiser le statut des infirmiers S.P.P., et certainement autant pour celui des médecins.

La D.G.S.C.G.C. convoque en catastrophe avant octobre les organisations syndicales, sur cette problématique pour se sauver du ridicule.

Nous constaterons une nouvelle fois avec regret, voire une certaine amertume que les cadres de notre profession absorberont les discours de certains des plus hauts représentants de l'Etat au prochain congrès de l'association qui ne représente aucunement les SPP.

Les ministres et les préfets se succèdent, avec leurs cortèges de belles paroles.

« Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ».

Nous ne les remercierons pas !